

DECRET N°73-312 du 27 septembre 1973

portant nomination au grade de sous-lieutenant de l'élève-officier ZINSOU Paul.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU la loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960 portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
VU l'ordonnance n° 69-34/PR. du 17 Octobre 1969 portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne, et l'ordonnance n° 70-15 du 14 Mars 1970 modifiant les échelles indiciaires des personnels militaires non officiers des Forces Armées Dahoméennes et de la Gendarmerie Nationale ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les actes modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété
SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Est nommé au grade de sous-lieutenant d'active pour prendre rang du 1er Octobre 1973 :

Officier d'Administration :

- Adjudant ZINSOU Paul.

Article 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 septembre 1973

par Le président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

pr le Ministre de l'Economie et des
Finances absent, le Ministre de
l'Intérieur et de la Sécurité, chargé
de l'intérim

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Capitaine Michel AIKPE

AMPLIATIONS : PR 6 - SGG 4 - Ministères 11
EMAT 20 - EMSC 10 - DB-DC-CF-Solde 4 - IAA-
Gde. Chanc. DCCT-3 - Dtion Stat. DGAJL-6 -
Cab.Mil. 2 - CS 6 - SPD 2 - CNI 1 - EMG-END
13 - Trésor 4 - DI 8 - JORD 1 - In-
téressé 1 - DIM 1. DGP 2 - IGF 1